

DOSSIER

Ref. :

**QUESTIONNAIRE D'ACCEPTATION D'UNE PRESTATION
PAR UN CAC EN DEHORS D'UNE MISSION DE CERTIFICATION**

Avertissement :

Ce questionnaire ne traite que des questions déontologiques que doit se poser un commissaire aux comptes qui fournit une prestation en dehors de toute mission légale. Il ne traite pas des autres questions que le commissaire aux comptes doit se poser avant d'accepter de réaliser la prestation (*par exemple celles relatives à ses obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*)

1/ QUESTIONS PRELIMINAIRES

	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
1.1 La prestation envisagée génère-t-elle un risque d'atteinte à l'intégrité du CAC ?				art. 3 C. déontologie
	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
1.2 La prestation envisagée génère-t-elle un risque sur l'impartialité du CAC ?				art. 4 C. déontologie
	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
1.3 La prestation envisagée respecte-t-elle le monopole des autres professions ? <i>(par ex : monopole des experts-comptables, des avocats...)</i>				art. 17 C. déontologie
	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
1.4 Les compétences nécessaires à la réalisation de la prestation sont-elles disponibles en interne ?				art. 7 C. déontologie
	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
1.4.1 S'il est fait appel à un prestataire externe, l'indépendance de ce dernier a-t-elle fait l'objet d'une analyse ? <i>(Dans le cas où le CAC fait appel à des experts, il doit s'assurer que ces experts sont indépendants de l'entité à laquelle est fournie la prestation)</i>				art. 7 C. déontologie

2/ ANALYSE SUR LE RISQUE D'AUTOREVISION

	OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
2.1 La prestation envisagée conduit-elle le CAC à porter une appréciation sur des éléments résultant d'une prestation fournie antérieurement par lui-même, la société à				art. 5 C. déontologie Arbre de décision "Autorevision et"

	laquelle il appartient ou un membre de son réseau ? <i>(si la réponse est négative, passer directement au point 3)</i>			Autorévision et prestation en dehors de toute mission légale"
		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse
2.2	La prestation envisagée est-elle une mission d'assurance ? (mission d'audit, d'examen limité ou attestation) <i>(si la réponse est positive, passer au point 2.4, si la réponse est négative passer au 2.3)</i>			art. 5 C. déontologie Arbre de décision "Autorévision et prestation en dehors de toute mission légale"
		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse
2.3	La prestation envisagée (prestation autre qu'une mission d'audit, d'examen limité ou d'attestation, par exemple : procédures convenues, diagnostic) génère-t-elle un risque d'autorévision ? <i>[Analyse à mener en fonction du livrable et du ou des destinataires]</i> <i>(Si la réponse est positive, passer au point 2.4, si la réponse est négative au point 3)</i>			art. 5 C. déontologie Arbre de décision "Autorévision et prestation en dehors de toute mission légale"
		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse
2.4	S'il existe un risque d'autorévision, des mesures de sauvegarde peuvent-elles être mises en œuvre ? <i>(dans l'affirmative, décrire dans la colonne "conclusions de l'analyse" les mesures de sauvegarde et expliquer en quoi elles sont appropriées à réduire le risque à un niveau acceptable)</i>			art. 5 C. déontologie Fiche de décryptage n°8

En présence d'un risque d'autorévision et en l'absence de mesures de sauvegarde appropriées, la prestation ne pourra pas être acceptée

3/ ANALYSE DES AUTRES RISQUES SUR L'INDEPENDANCE

		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
3.1	La prestation envisagée génère-t-elle un risque de conflit d'intérêts pour le CAC ? <i>(par exemple en raison d'une prestation fournie antérieurement ou concomitamment par le CAC ou un membre de son réseau)</i>				art. 5 C. déontologie
		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
3.2	Existe-il un risque sur l'indépendance résultant : - de liens personnels - de liens financiers ou professionnels directs ou indirects entre les associés du CAC, les salariés du CAC, les membres de son réseau et l'entité à laquelle le CAC fournit la prestation ?				art. 5 C. déontologie
		OUI	NON	Observations/Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation

3.4	Existe-t-il un risque résultant d'une disproportion entre le montant des honoraires et l'importance des diligences à accomplir ?				art. 12 C. déontologie
		OUI	NON	Observations/ Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
3.5	Existe-t-il d'autres risques sur l'indépendance ?				art. 12 C. déontologie
		OUI	NON	Observations/ Analyse Conclusions de l'analyse	Documentation
3.6	Si un ou plusieurs risques pour l'indépendance sont identifiés, des mesures de sauvegarde peuvent-elles être mises en œuvre ? (<i>dans l'affirmative, décrire dans la colonne "conclusions de l'analyse" les mesures de sauvegarde et expliquer en quoi elles sont appropriées pour réduire le risque à un niveau acceptable</i>) (<i>Si aucun risque sur l'indépendance n'a été identifié, passer au point 4</i>)				art. 5 C. déontologie Fiche de décryptage n°8
		<p><i>En présence d'un risque sur l'indépendance et en l'absence de mesures de sauvegarde appropriée, la prestation ne pourra pas être acceptée</i></p> <p>Attention ! <i>Si des risques sont identifiés à plusieurs étapes de l'analyse, le commissaire aux comptes devra s'interroger sur l'acceptation de la prestation</i></p> <p>5/ CONCLUSION DE L'ANALYSE</p>			
5.1	Au vu de l'analyse menée ci-avant, la prestation peut-elle être acceptée ?	OUI	NON	Observations/ Conclusion de l'analyse	Documentation
<p><i>Dans l'affirmative, établir une lettre de mission</i></p>					art. R. 823-17-1 C. com.